



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Sorbo-Ocagnano

dossier n° PC 02B 286 21 N0006-M01

date de dépôt : 13 mars 2024

demandeur : Monsieur REGGETI Julien

pour : édifier une maison individuelle (modif 1)

adresse terrain : lieu-dit Macchiari, à Sorbo-
Ocagnano (20213)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Sorbo-Ocagnano

Vu la demande de permis de construire modificatif pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 13 mars 2024 par Monsieur REGGETI Julien demeurant lieu-dit Suale, Sorbo-Ocagnano (20213) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour édifier une maison individuelle (modif 1) ;
- sur un terrain situé lieu-dit Macchiari, à Sorbo-Ocagnano (20213) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015 ;

Vu le permis initial n° 02B28621N0006 accordé le 20/09/2021 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis MODIFICATIF est ACCORDÉ.

Article 2

Le présent arrêté modifie l'arrêté initial en ce qui concerne :

- la suppression d'une fenêtre en façade Nord.

A Sorbo Ocagnano
Le 26/03/26

Le maire,

P/Le Maire
L'adjoint délégué

